



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 29 juillet 2021

France Relance - Appel à projet État « recyclage foncier des friches en Occitanie », 2^{de} édition 2021

Dans le cadre du Plan de relance, l'appel à projet « recyclage foncier des friches en Occitanie » contribue à l'aménagement durable du territoire et à la relance de l'activité économique en apportant un soutien financier exceptionnel aux projets de reconquête de friches urbaines en Occitanie. Après une première édition qui a connu un remarquable succès en ce début d'année, la seconde édition va permettre d'accompagner de nouveaux projets.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux enjeux de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent en effet un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » fixée par le Gouvernement, en cohérence avec les propositions de la convention citoyenne pour le climat.

Le plan France Relance mobilise un financement exceptionnel d'aide au recyclage de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville ou de périphéries et de relocalisation d'activités. L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à 300 M€ : compte-tenu du très grand succès des 1^{ères} éditions des appels à projets régionaux en début d'année et des besoins exprimés par les territoires, l'enveloppe du fonds friches été revalorisée à 650 M€ grâce un abondement annoncé par le premier ministre le 17 mai 2021.

En Occitanie, le premier appel à projet a permis de mobiliser un peu plus de 23 M€ de subventions sur plus de 40 opérations : ces opérations vont contribuer à la création de plus de 1800 logements et 200.000 m² d'activités économiques sur l'ensemble du territoire régional. Une somme équivalente de 23 M€ sera consacrée au second appel à projet.

Le fonds friches permet une intervention financière exceptionnelle visant à débloquer et accélérer la réalisation d'opérations dont le bilan économique reste déficitaire après mobilisation des autres aides. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un travail de coordination étroit entre l'État et la Région et est coordonnée avec les dispositifs d'accompagnement des projets de recyclage fonciers existants en région Occitanie.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers sont à déposer obligatoirement en ligne, au plus tard le 24 septembre 2021 à minuit, sur la plateforme :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition>

Pour connaître les conditions d'éligibilité des projets et les modalités de dépôt des dossiers de candidature, consultez le cahier des charges régional de l'appel à projet sur le site de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-relance-appel-a-projet-fonds-friches-en-a25541.html>

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués